

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Approbation des comptes de gestion 2012 (Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence) dressés par Mme Gisèle KAPFER, comptable de la commune du 01/01/2012 au 31/12/2012

Approuvés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2012 (Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence)

Approuvés à l'unanimité.

Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	218 871.50 €
Recettes	<u>468 930.39 €</u> (dont excédent fin ex 2011 reporté : + 171 646.45 €)
Résultat	+ 250 058.89 €

Section d'investissement

Dépenses	70 751.07 € (dont déficit fin 2011 : -)
Recettes	<u>46 866.94 €</u> (dont excédent fin ex 2011 reporté : 2 455.84 €)
Résultat	- 23 884.13 €

Résultat global de clôture : + 226 174.76 €

Restes à réaliser dépenses : 129 493.56 €

Résultat global de clôture (y compris restes à réaliser) : 96 681.20 €

Assainissement

Section d'investissement

Dépenses	13 544.29 €
Recettes	<u>20 029.23 €</u> (dont excédent fin ex 2011 : + 13 274.36 €)
Résultat	+ 6 484.94 €

Section d'exploitation

Dépenses	11 776.21 €
Recettes	<u>11 776.93 €</u> (dont résultat fin ex 2011 : + 0.72 €)
Résultat	+ 0.72 €

Résultat global de clôture : + 6 485.66 €

Lotissement de Jouvence

Section de fonctionnement

Dépenses	84 623.65 €
Recettes	<u>84 623.65 €</u>
Résultat	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses	84 623.65 €
Recettes	<u>84 623.65 €</u>
Résultat	0.00 €

Résultat global de clôture : + 0.00 €

Réforme à l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électronique

La loi de décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (loi PINTAT), applicable à compter du 01 janvier 2013, a profondément modifié les dispositions en vigueur :

- Elle impose à l'opérateur d'enfouir la totalité de sa ligne dès lors que celle-ci comporte au moins un appui commun, et non plus seulement les tronçons sur appuis communs, et de prendre en charge la totalité des dépenses d'étude et de réalisation du câblage ;
- Elle maintient l'obligation pour l'opérateur de supporter une quote-part des coûts de terrassement de la tranchée commune. Quote-part qui peut atteindre 20% de ces coûts ;
- Elle offre l'alternative suivante :
 - Option A : soit la personne publique finance intégralement les installations de génie civil (GC), elle en reste propriétaire, l'opérateur y disposant d'un droit d'usage ;
 - Option B : soit France Telecom contribue partiellement au financement des installations et en reste propriétaire, la personne publique y disposant d'un droit d'usage.

Le conseil municipal décide de retenir l'option A.

Participation de la commune de Fontaine-Couverte dépourvue d'école publique aux charges de fonctionnement de l'école privée « La Providence » de La Guerche de Bretagne Année scolaire 2012/2013

pour 7 élèves en maternelle, soit 4 340 €, et 8 élèves en élémentaire, soit 3 024 €

Participation aux charges de fonctionnement des écoles de Saint-Aignan-Sur-Roë -Année scolaire 2012/2013-

pour 3 élèves, soit 1740 €.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école Sainte Marie de Drouges –Année scolaire 2012/2013

pour un élève en élémentaire, soit 358 €.

Participation financière aux charges de scolarité de l'école Lefizellier de Ballots–année scolaire 2012/2013

pour un élève en maternelle et un élève en élémentaire, soit 2 051.30 € (participation obligatoire au coût moyen par élève de l'école publique de Ballots)

Vote des subventions 2013

Bénéficiaires	2013 (€)
Comice agricole cantonal	65
Musique Saint Baumier	250
Club Bon Accueil	155
Donneurs de sang Renazé	50
Syndicat d'initiative cantonal	90
FDGDON	172.88
Anciens combattants	65
Loisirs et passions	600
CCAS Fontaine	1 500
AFM téléthon 53	75
C.A.U.E. de la Mayenne	45.73
UDAF de la Mayenne	120
GDON Fontaine	150
Chambre des métiers d'Ille-et-Vilaine	15
M.F.R. Carquefou (44)	15
Secours catholique	50
TOTAL	3 418.61 €

Charte de mise à disposition d'un broyeur de végétaux intercommunal

Le conseil municipal a validé la charte de mise à disposition du broyeur de végétaux intercommunal et nommé Messieurs Jérôme Baslé et Daniel Gabé comme référents.

Ouverture de crédits 2013

En attendant le vote des budgets primitifs 2013, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts en 2012, soit 58 382 €.

Le 27 février 2013

Le Maire,